

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-14-5-2

Séance du vendredi 6 novembre 2009

### **POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL : 7ÈME PROGRAMMATION DES AIDES POUR L'ANNEE 2009**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG 2008-5-5-1 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de la politique de développement local et fixant le budget 2009,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009 2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve, au titre de l'exercice 2009, la 7<sup>ème</sup> programmation en matière de développement local et ce, pour un montant global de **27 901,00 €** selon la répartition fixée par les tableaux annexés au rapport.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre suivant :
  - Opération 2009 – F731 – 9999 – Chapitre 65 – Fonction 71 – Nature 65734 : **27 392,00 €.**
  - 
  - Opération 2009 – F231 – 9999 – Chapitre 204 – Fonction 71 – Nature 20414 : **509,00 €**

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions